



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N° 03

Réunion du 24/07/2025

Président : DJEDOU Djamel.

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

- Les dates limites d'engagement pour vos équipes sont fixées au :
 - ➔ Pour la D1 et la D2 : jusqu'au 04 Juillet 2025
 - ➔ Pour le D3 et la D4 : jusqu'au 15 juillet 2025
 - ➔ Pour la D5 et les vétérans : jusqu'au 30 août 2025
- Pour rappel les desideratas sont simplement des souhaits, la commission étudiera chaque proposition.
- Les Clubs doivent vérifier leurs engagements et leurs installations sur Footclubs et informer le District en cas de changement.
- Les Clubs ne désirant pas s'engager, sont priés de le faire savoir au District au plus vite par mail.
- Suite aux désistements de certains Clubs, il sera procédé à un repêchage suivant les critères du règlement du District Drôme Ardèche de Football. Les repêchages seront effectifs sur le PV du 07 Juillet.
- Après parution des Poules, il sera toujours possible de faire un changement avec un accord entre 2 Clubs en faisant un mail confirmant cette entente, avec copie à la commission.
- Les poules D1, D2, D3, D4 seront accessibles à compter du 16 Juillet, sur le site du District.

Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal

Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU

Responsable délégation: Éric THIVOLLE

Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Compositions des poules pour la saison 2025/2026 :

La commission accepte le changement de poule, après l'accord entre les 2 clubs, du FC SAUZET et le FC 540.

La commission accepte le changement de poule, après l'accord entre les 2 clubs, MONTMIRAL PARNANS et le FC CLÉRIEUX ST BARDOUX GRANGES LES BEAUMONT.

Les poules sont désormais définitives (en dehors des clubs ne repartant pas pour la saison 2025/2026). Les demandes du CO CHATEAUNEOIS, MONTVENDRE, et ST CYR FELINES n'ont pas été acceptées car les clubs n'ont trouvé aucun club ne souhaitant inverser conformément à la parution du PV n°2.





A noter pour la saison 2025/2026 :

- Concernant les demandes de changements d'horaire nous vous rappelons que des horaires légaux ont été mis en place. Par conséquent pour toutes les demandes concernant l'horaire de 18h00 vous devez obligatoirement faire la demande via votre espace compétition officielle sur Footclub. Cette demande devra être faite dans les délais impartis et acceptée par le club adverse. Les 2 clubs devront confirmer la demande de modification par mail à la commission séniors.
- Par rapport à la diffusion des futurs calendriers, il est possible que vos équipes ne soient pas automatiquement jumelées indépendamment de notre volonté, à cause du système informatique. Nous vous invitons à faire des demandes de modification pour inverser les rencontres. La demande sera acceptée si elle est faite dans les délais et que le club adversaire accepte cette inversion.